

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Procès-Verbal du conseil municipal du 27 08 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 27 août à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 19/08/2024

Présents : BARRABAND Jean-Paul, BISSON Virginie, HEBEL Marc (arrivé à 19h40), JOSLIN Jean-Louis, MORIN Matthias, MARTIN Valéry, OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel.

Excusés : FENILLE Audrey, MARTIN Valéry (a donné procuration à Bisson Virginie), OLLIER Michel (a donné procuration à JOSLIN Jean-Louis).

Secrétaire : MORIN Matthias

Début de la réunion : 19h40

Le conseil municipal reçoit Mme HOSTELET Emmanuelle venue présenter son projet de construction à Farges aux 17 et 19 rue du Dognon.

Son projet se compose d'une maison d'habitation (au 17 rue du Dognon) et de l'installation d'un conteneur au fond de la parcelle pour stocker du matériel. Mme Hostelet s'engage à le recouvrir d'un bardage bois dans les trois ans qui suivent son installation. La livraison de la maison par le constructeur est programmée le 2 septembre.

Le 19 de la rue du Dognon sera le siège de la SCI « Les parapluies violets » qu'elle a créée avec ses 2 fils. Celle-ci propose un accompagnement aux personnes en longue maladie ou souffrant d'une maladie chronique. Le projet prévoit plusieurs constructions : 2 habitations légères de type chalet de Haute montagne, toutes deux équipées de 2 chambres, de 2 sanitaires, 2 salles de bain et une pièce de vie. Toutes deux seront reliées à une micro station pour l'assainissement. Un parking et une voie de circulation avec un rond-point est également prévu. Une salle en forme de L de 70 m² occupera la partie basse du terrain. Elle sera équipée d'une cuisine et accueillera des séances de yoga, des ateliers de nutrition etc.

Pour mener à bien ce projet, Mme Hostelet a fait appel à différents professionnels de santé spécialisés tels qu'un psychologue, un ergothérapeute, un infirmier, un sophrologue. Mme Hostelet occupera quant à elle le poste de case manager et son fils celui de secrétaire.

Mme Hostelet proposera également à la location les 2 chalets lorsqu'ils ne seront pas occupés par des malades. La salle pourra également être proposée à la location à des associations. Elle exclut la location de la salle pour célébrer des mariages ou anniversaires.

Mme Hostelet quitte la réunion

Début du conseil municipal à 20 H 15

1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 10/06/2024

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil à l'unanimité

2. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose MORIN Matthias comme secrétaire de séance.

3. Horaire piscine-école

L'école informe d'un changement d'horaire lié aux sorties à la piscine d'Aubusson. L'arrêt des cours se fera à 11h50 et la reprise à l'école à 13h20 chaque mardi du 10 septembre au 3 décembre.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'apporter ces modifications.

Vote : POUR : 9

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Adopté

4. Suppression poste ATSEM et mise à jour du tableau des effectifs (Retour CST approuvé)

Une révision du poste d'ATSEM avait été demandée lors de la tenue du Conseil Municipal du vingt novembre deux mille vingt-trois. Le Conseil Municipal avait acté pour la suppression du poste d'ATSEM et avait signé une nouvelle convention avec le RPI de Blessac pour son transfert.

Monsieur le Maire demande d'accepter la nouvelle mise à jour des effectifs après avis du comité social territorial du centre de gestion.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

5. Congés santé pour agents annualisés

Suite au projet délibéré le 10 juin 2024 proposant la méthode au réel, la saisine du CST a donné un avis favorable. Cette méthode sera appliquée aux deux agents actuellement annualisés sur la commune.

Le Maire demande au conseil municipal d'accepter cette méthode de calcul.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

6. Annulation d'un titre de recette Maison Maternelle

Le Maire demande l'autorisation de supprimer un titre de recette d'un montant de 145 euros demandé à la Maison Maternelle lors de la location de la salle pour l'organisation du repas « Fondu-frites » à titre exceptionnel.

Le Conseil municipal souhaite accorder la salle à titre gratuit dès lors que l'activité qui y est organisée n'est pas à but lucratif, la limite entre l'association et l'activité commerciale de la MAM n'étant pas claire. Afin de clarifier la situation pour les prochaines actions, il souhaite avoir connaissance des statuts et du bilan comptable de l'association créé par la MAM.

Jessica Peylet transmet la demande pressante de la MAM concernant la clôture du terrain face à la mairie. Monsieur le Maire explique que les agents communaux sont très occupés sur cette période et qu'ils n'ont pas eu le temps d'effectuer ces travaux. Un terrain plus sécurisé et clôturé a déjà été proposé en remplacement de celui-ci mais la MAM n'a pas souhaité l'occuper.

7. DM besoin de crédit au 165

La mairie doit régulariser le remboursement de la caution à trois anciens locataires des logements de la commune. Pour cela, Monsieur le Maire propose de déplacer 800 euros du compte 2184 (matériel de bureau) sur le compte 165. Il restera une réserve de 500 euros sur celui-ci.

Le maire demande au conseil municipal d'accepter cette modification.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

Questions diverses

Monsieur le Maire informe du dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme concernant le projet d'installation de deux mobil-home et un carport sur un terrain à Farges. Cela donnerait lieu à une activité de location de vacances de type airbnb.

Le conseil municipal émet quelques réticences à voir s'installer ce type d'habitat léger sur la commune. Il serait préférable pour la commune d'accueillir des habitants à l'année.

Fin du conseil à 21h40

Jean-Louis JOSLIN, Maire

Matthias MORIN, Secrétaire de séance